



Ville de ROUVROY (62320)

**Compte-rendu du Conseil Municipal
du 5 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf le 5 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, suite à la convocation en date du 29 mars 2019 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BASTIEN Roger, PASQUALINO François, GRANDSART Frédéric, BILLOIR Jean-Michel, BEKKOUCHE Fatna, LEBECQUE Serge, ANDRIES Jean-Claude, GORAJSKI Nathalie, FOURNIER Andrée, GLORIAN Grégory, BRIKI Miloud, MAHIEUX Gilbert, BRASSART Armand, ORMAN Isabelle, GALAS Laurent, MUCCI Marie-Hélène, DERANCOURT Guillaume, ZYMNY Alice, HAY-LEJOSNE Eva, VEREZ Jonathan, DUBOIS Thomas,

ETAIENT EXCUSES : DUBAR Faustine, WATRELOT Patricia, BONNET Didier, HAINE LEROY Nicole, CICHOCKI Delphine, CZARNYNOGA Aurore,

ETAIT ABSENTE : MALENGREAUX Djamel

POUVOIR:

Mme DUBAR Faustine à Mr GRANDSART
Mme HAINE LEROY Nicole à Mme CUVILLIER Valérie
Mr BONNET Didier à Mr BASTIEN Roger
Mme WATRELOT Patricia à Mme BEKKOUCHE Fatna
Mme CICHOCKI Delphine à Mr GLORIAN Grégory
Mme CZARNYNOGA Aurore à Mr DERANCOURT Guillaume

Monsieur LEBECQUE Serge est désigné secrétaire de séance



Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2019
2. Validation de l'ordre du jour de la séance du 5 avril 2019
3. Vote des budgets primitifs et des taux d'imposition 2019
4. Création de postes annuels pour le service municipal de la jeunesse
5. Rémunération des personnels du CVL
6. Règlement d'ouverture du court de tennis été 2019
7. Subventions annuelles aux associations
8. Subventions exceptionnelles aux associations – voyage pédagogique
9. Créations et suppressions de postes
10. Convention ENEDIS pour déco de 3 postes EDF
11. Adhésion au service TIPI Régie
12. Vidéoprotection au quartier du Languedoc
13. Décisions prises par délégation



Question n°1: Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil 25 mars 2019

Madame le Maire demande si des remarques ou observations sont à apporter au projet de procès-verbal de la séance du 25 mars 2019, afin de le faire approuver définitivement par le Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant apportée, **le PV est définitivement approuvé à l'unanimité.**



Question n°2: Validation de l'ordre du jour de la séance du 5 avril 2019

Madame le Maire fait lecture de l'ordre du jour envoyé aux Conseillers Municipaux dans les délais imposés par la loi. Elle demande l'autorisation de présenter en fin de séance une question proposant de modifier la délibération du conseil municipal du 25 mars dernier relative à la tarification des séjours de vacances. En effet, il s'agirait de préciser que les séjours de vacances seront dorénavant payer sur facture et après émission d'un titre de recette.

Autorisation accordée.



Question n° 3: vote des budgets primitifs et taux d'imposition 2019

Monsieur Roger BASTIEN, 1^{er} Adjoint au Maire, donne lecture de la note envoyée aux conseillers municipaux détaillant l'ensemble des écritures reprises en section de fonctionnement et d'investissement tant en dépenses qu'en recettes pour le budget ville et les budgets annexes.

Au budget principal, l'équilibre de la section de fonctionnement est de 10 280 000€, ce qui est conforme aux décisions prises lors du débat d'orientation budgétaire puisque globalement la variation des prévisions 2019 sur les prévisions 2018 est en baisse de 0.77 %.

Tout en conservant un niveau de service élevé en direction de la population et tout en continuant à maintenir en bon état les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux et administratifs, il est fait remarquer que les recherches d'économies déjà appliquées depuis plusieurs années, continuent et s'amplifient.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 779 000 € en prévoyant un emprunt ramené à 500 000 €, ce qui reste conforme aux décisions prises lors du débat d'orientation budgétaire 2019.

Les deux budgets annexes sont équilibrés par reprise des affectations de résultats pour le service extérieur des pompes funèbres et pour le budget Zac Nouméa des travaux de remise en état des terrains à dépolluer et des ventes restant à réaliser.

Monsieur BASTIEN précise que ce budget 2019 est équilibré, sans augmentation des taux d'imposition, et ce depuis l'exercice 2012.

Après débat, Madame le Maire propose d'écouter le rapport de la commission des finances. Celui-ci est présenté par Madame ORMAN. La commission s'est réunie le 4 avril 2019. En conclusion, elle amène un avis favorable à la proposition de budget présentée dans la note de synthèse.

Madame le Maire propose de passer au vote des budgets. Ceux-ci sont approuvés par 27 voix POUR et 2 voix CONTRE.



Question n°4: Création de postes annuels pour le service municipal de la jeunesse

Monsieur François PASQUALINO, Adjoint en charge de l'éducation, du pôle jeunesse et de la culture, explique qu'il y a lieu, comme chaque année, de créer des postes temporaires annuels pour le fonctionnement des centres de loisirs, du 1^{er} juin 2019 au 31 juillet 2020.

Le conseil créé à l'unanimité les postes suivants:

- 2 postes de Directeur titulaire du BAFD ou équivalent
- 2 postes de Directeur Adjoint titulaire du BAFA, du BAFD ou équivalent
- 40 postes d'Animateur titulaire du BAFA
- 40 postes d'Animateur stagiaire BAFA
- 4 postes d'Animateur sans formation
- 2 postes d'Assistant sanitaire (étudiant dans le secteur de la santé ou le secteur sanitaire...)

Question n°5: Rémunération des personnels du CVL

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des salaires des animateurs du service jeunesse à partir du 1^{er} juin 2019:

Fonctions	Degré de Formation	Indemnités journalières brut 2019
Directeur	BAFD	81,31 €
Sous-Directeur	BAFD	69,32 €
Sous-Directeur	Stagiaire BAFD	66,65 €
Sous-Directeur	BAFA	62,39 €
Assistant sanitaire	3 ^{ème} année d'étude d'infirmier ou diplômé	56,68 €
Animateur	BAFA	56,68 €
Assistant sanitaire	1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année d'étude d'infirmier	51,02 €
Animateur	Avec stage de base	51,02 €
Animateur	Sans formation	48,20 €
Activité Camping		5,20 €
Titulaire AFPS ou PSC1		2,25 €
SB		3,20 €
Augmentation du SMIC au 1er janvier de l'année		1,5 %



Question n°6: règlement du court de tennis pour l'été 2019

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le règlement d'utilisation du court de tennis. Il est le même que l'année dernière.



Question n°7 : Subventions annuelles aux associations et aux établissements publics

Le Conseil Municipal attribue à l'unanimité les subventions annuelles aux associations locales. Il décide ensuite d'accorder une subvention de 70.058 € au CCAS.



Question n°8: subvention exceptionnelle aux associations - Voyage pédagogique

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes:

- 50 € à l'ADATEEP 62
- 50 € à l'APR 62
- 50 € à l'association "Les entretiens de l'excellence"
- 50 € à l'AFSEP
- 100 € à l'ARDEVA

Voyage Pédagogique

Le Conseil Municipal décide ensuite d'allouer une subvention de 50 € au collège Jacques Brel de Fruges qui organise un voyage pédagogique en Italie en mai prochain, auquel va participer un jeune Rouvroysien.



Question n°9 : créations et suppressions de postes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer:

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet

- 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, dont 2 à temps complet, 1 à 17h30 par semaine, 1 à 23h par semaine, et 1 à 28h par semaine

En contrepartie, il supprimer les 5 postes d'adjoint technique correspondants.



Question n°10: convention avec ENEDIS pour l'embellissement de trois postes électriques

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de partenariat avec ENEDIS, qui consiste à valoriser avec les jeunes du CAJ 3 postes EDF, en contrepartie d'une subvention de 1.000 €.



Question n°11: Adhésion au service TIPI REGIE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de contractualiser avec la DGFIP pour permettre aux parents le paiement par Internet et par Carte Bleue des prestations jeunesse (CVL, cantine...).



Question n°12: Projet de Périmètre de vidéoprotection dans le quartier du Languedoc

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget et le projet de création d'un périmètre de vidéo protection dans le quartier du Languedoc.



Question n°13: Décisions prises par délégation

Madame le Maire rend compte des décisions prises par délégation.



Question n° 14:

QUESTION SUR TABLE: MODIFICATION DES MOYENS DE PAIEMENT DES SEJOURS DE VACANCES

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération relative aux tarifs des séjours de vacances 2019. Les Séjours de vacances seront payés dorénavant sur titre.



L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance vers 20heures.